



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 103662

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la vérification de la mise en place du plan canicule, pour les centres de loisirs, colonies de vacances, coopérations ville-vie-vacances, camps scouts, et tous les lieux accueillants des jeunes durant l'été qui connaissent de très fortes chaleurs. En effet, si les mesures préventives de sensibilisation des personnes âgées sont indispensables pour éviter le drame de l'été, la prévention des hyperthermies doit aussi concerner les plus jeunes qui sont aussi exposés à des situations de très fortes chaleurs durant l'été et souvent dans des conditions de logement assez précaires. Comme l'a montré un problème de santé et d'intoxication dans un camp scout, en juillet, il convient de ne pas négliger les plus jeunes, durant cette période de forte canicule. Une coordination interministérielle avec son collègue chargé de la jeunesse et des sports pourrait donc s'avérer particulièrement utile pour affronter cette situation durant la période des vacances. Il lui demande donc s'il compte mener à bien cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103662

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9530